

POLITIQUE CONCERNANT LES PENURIES D'APPROVISIONNEMENT DURANT LA PERIODE DE LA PANDEMIE DU COVID-19

En vigueur en avril 2020

OBJECTIF

La pandémie mondiale du COVID-19 a provoqué des interruptions dans les chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, nous comprenons que de nombreux partenaires des entreprises peuvent avoir des difficultés à s'approvisionner suffisamment en cultures agricoles Rainforest Alliance Vérifié™ (RAV) pour leurs produits portant le label RAV, ou suffisamment en cultures certifiées UTZ pour leurs produits portant le label UTZ. Cette politique répond à ce problème en s'appuyant sur la clause actuelle 6.13 concernant les Pénuries d'approvisionnement dans les [Exigences et directives d'utilisation des marques de Rainforest Alliance](#).

APPLICABILITE

Cette politique s'applique aux fabricants, conditionneurs et torréfacteurs des produits destinés directement aux consommateurs et portant le label RAV ou le label UTZ si la pandémie du COVID-19 provoque une pénurie d'approvisionnement et engendre qu'un ou plusieurs de ces produits labellisés :

- A. Contiennent moins de 90% de contenu certifié, ou
- B. Contiennent moins que le pourcentage de contenu certifié déclaré sur l'emballage, ou
- C. Se procurent moins de 100% en apports certifiés dans le cas des produits basés sur le bilan massique.

EXIGENCES

Il y a trois exigences dans ce cas :

1. L'entreprise détenant ou sollicitant l'approbation d'utilisation du label UTZ ou du label RAV doit notifier Rainforest Alliance par écrit à customersuccess@ra.org que l'un ou plusieurs de ces produits font face à une pénurie d'approvisionnement due à la pandémie du COVID-19. Elle doit fournir toutes les informations et documents demandés.
2. L'entreprise qui vend le produit labellisé avec le label RAV ou le label UTZ doit inclure la déclaration ci-dessous sur son site internet durant la période de pénurie. Cette déclaration peut figurer sur la page du produit ou de la marque ou sur une page liée à la durabilité décrivant l'approvisionnement pour les exploitations agricoles RAV et/ou certifiées UTZ.
3. Entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2020, le fabricant de la marque doit acheter un volume supplémentaire de culture certifiée UTZ ou RAV équivalent à celui de la pénurie et, si possible, provenant de la même région ou du même pays. Il doit l'utiliser dans ses autres produits de manière à ce que les exploitations agricoles certifiées ne souffrent pas d'une baisse dans la demande. Seules les entreprises s'approvisionnant déjà à 100% de fermes RAV ou certifiées UTZ pour cette culture pour tous leurs produits sont exemptées de cette exigence.

**RAINFOREST
ALLIANCE**



DOCUMENTATION & RAPPORT

1. L'entreprise sollicitant la marge de tolérance pour la pénurie d'approvisionnement doit posséder la confirmation détaillée du fournisseur(s) décrivant qu'il ne peut pas répondre aux besoins en approvisionnement, et
2. L'entreprise doit faire un rapport à Rainforest Alliance avant le 31 janvier 2021 décrivant le volume certifié qui a été substitué par un volume conventionnel durant la pénurie et fournir les références des transactions de la traçabilité pour le volume compensatoire certifié acheté.

MODELE DE TEXTE POUR LA DECLARATION

De par les interruptions des chaînes d'approvisionnement provoquées par la pandémie du COVID-19, nous sommes actuellement dans l'impossibilité de nous approvisionner suffisamment en [culture] certifié pour notre [marque/produits] portant le label Rainforest Alliance Vérifié™ et/ou le label UTZ. Par conséquent, il est possible que ces produits ne contiennent pas d'ingrédients Rainforest Alliance Vérifié et/ou certifié UTZ [ou en contiennent uniquement XX%]. Nous nous excusons pour le désagrément. Dès que la pénurie d'approvisionnement est résolue, nous prévoyons de recommencer à nous approvisionner auprès d'exploitations agricoles Rainforest Alliance Vérifié et/ou certifiées UTZ pour ces produits. Nous achèterons également un volume de [culture] certifié équivalent à celui que nous aurions utilisé pendant cette période pour participer au soutien des agriculteurs et à la protection de l'environnement.